

De nouvelles missions pour les RASED ?

# LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS À L'ÉCOLE ORDINAIRE

# Une évolution des fonctions entre 2002 et 2009 ?

- La circulaire de 2002 traite de l'adaptation (RASED) et de l'intégration (CLIS) scolaire.
- Celles de 2009 ne concerne que les fonctions des RASED
- De ce fait, toute mention d'élèves en situation de handicap dans la circulaire de 2009 concerne les membres des RASED

# Dans la circulaire de 2002 :

- Si nécessaires soient ces démarches (la différenciation), elles peuvent ne pas suffire pour certains élèves dont la situation nécessite une attention plus soutenue,
  - soit parce qu'ils présentent des difficultés marquées, exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique,
  - soit parce qu'ils expriment des besoins particuliers, en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou avec des atteintes d'origines diverses perturbant leur fonctionnement mental.
- C'est pour répondre aux besoins de ces élèves qu'ont été créés,
  - d'une part, les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté,
  - d'autre part, les classes d'intégration scolaire.

Les besoins

Les structures

# Dans la circulaire de 2009 : une mission d'expertise

- ⦿ Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école.
- ⦿ Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires.
- ⦿ Le cas échéant, ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation.

**Observation, analyse,  
définition des aides**

**Repérage des ESH et  
réalisation des projets**

# Une mission d'aide :

- L'aide personnalisée, ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour **certains élèves**,
- **soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique,**
- **soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.**
- Pour aider **ces élèves**, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de **mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées.** Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.

- S'il est un domaine qui nécessite une attention plus particulière, c'est celui du langage oral et écrit dans la période des cycles I et II ; le repérage précoce de signes qui inquiètent, de difficultés qui persistent malgré des aides doit conduire les maîtres à solliciter les membres des RASED pour des actions complémentaires à la leur et, le cas échéant, pour des bilans plus précis et complets que ceux qui peuvent être faits en classe. Les médecins de l'éducation nationale peuvent être appelés à procéder à des examens des enfants concernés. Après une synthèse réalisée à l'école par l'équipe éducative, les familles sont orientées vers des centres de référence si des hypothèses de troubles spécifiques de l'apprentissage du langage oral ou écrit existent. Les actions à conduire en faveur d'élèves présentant ces troubles sont précisées dans la circulaire interministérielle n° 2002-024 du 31 janvier 2002 parue au B.O n° 6 du 7 février 2002 : [Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit](#).
- Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils contribuent à l'observation des élèves identifiés par l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs compétences et des difficultés qu'ils rencontrent et à la définition des aides nécessaires. Le cas échéant, ils aident au repérage des élèves en situation de handicap et à la réalisation des [projets personnalisés de scolarisation](#). Ils contribuent à une relation positive avec les parents pour faciliter la réussite scolaire.
- L'aide personnalisée, ou les stages de remise à niveau au cours moyen, lorsqu'ils sont mis en place, peuvent se révéler insuffisants ou inadaptés pour certains élèves, soit parce ceux-ci présentent des difficultés marquées exigeant une analyse approfondie et un accompagnement spécifique, soit parce qu'ils manifestent des besoins particuliers en relation avec une déficience sensorielle ou motrice ou des atteintes perturbant leur fonctionnement cognitif et psychique ou leur comportement.
- Pour aider ces élèves, les enseignants spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) viennent renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées. Quand un élève relève successivement, voire concomitamment, de l'aide personnalisée et de l'aide spécialisée, il convient de garantir la complémentarité entre les deux modes d'action.